

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 17 Mars 2015

Convoqués le 05/03/2015

Affiché le 24/03/2015

Le dix-sept mars deux mil quinze, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

Présents : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÊQUE, Adjoint.

Mmes et Mrs : Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Céline GESLIN, Marie-Thérèse CHEMIN, Elaine PERRIGOT, Conseillers Municipaux.

Jacques LEMONNIER donne pouvoir à Patrick LEMAITRE

Régis BOITTIN donne pouvoir à Christophe MARCHAND

Aline RONCERAY donne pouvoir à Céline GESLIN

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

Absents et excusés : M. Néant

Secrétaire de séance : Mme. Elaine PERRIGOT.

Aucune observation n'est présentée et le compte-rendu de la dernière séance est signé par tous les membres présents.

2015-03-01-Compte Administratif 2014 – Budget Général – Budget SA

M. le Maire ne prend pas part au débat et à l'approbation du compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Guy COCOGNE, Maire-Adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<i>Budget Général</i>	<i>Budget Assainissement</i>
Recettes d'investissement	150 366,30 €	1 311,06 €
Dépenses d'investissement	97 878,99 €	0,00 €
Solde N-1	-109 820,83 €	13 430,73 €
Résultat de clôture Invest. 2014	-57 333,52 €	14 741,79 €
Recettes de fonctionnement	303 363,77 €	3 928,33 €
Dépenses de fonctionnement	209 137,49 €	1 942,45 €
Solde N-1	190 982,01 €	4 004,90 €
Résultat de clôture Fonct. 2014	285 208,29 €	5 990,78 €
Résultat global de clôture 2014	227 874,77 €	20 732,57 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

Le Maire revient prendre part à la suite de la séance

2015-03-02-Approbation du Compte de Gestion 2014 – Budget général et Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, *pour le budget général et le budget assainissement*, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurants au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, *pour le budget général et le budget assainissement*, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

2015-03-03-Vote du Budget 2015 – Budget Général et Budget Assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget, pour l'exercice 2015, à savoir :

	Budget Général	<i>Investissement</i>	Budget Assainissement
Dépenses	152 533,52 €		16 052,85 €
Recettes	152 533,52 €		16 052,85 €
		<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	446 222,77 €		9 290,78 €
Recettes	446 222,77 €		9 290,78 €
Total du budget 2015	598 756,29 €		25 343,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-vote le budget primitif 2015, pour le budget général et le service assainissement, tel qu'il est proposé.

La section « Dépenses de fonctionnement » du budget général tient compte d'une subvention de 800 € votée par le Conseil Municipal pour équilibrer le budget du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

2015-03-04-Affectation des résultats 2014 – Budget Général et Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :

Budget assainissement :	5 990,78 €
Budget Général :	285 208,29 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget assainissement :

5 990,78 € au compte 002(Excédent reporté)

Budget général :

La section investissement fait apparaître un résultat de	-57 333,52 €
Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à	0,00 €
Les restes à réaliser s'élèvent en recettes à	0,00 €
Le résultat corrigé de la section investissement est donc de	-57 333,52 €

L'excédent de fonctionnement 2014 étant de **285 208,29 €**, son affectation est la suivante :

Compte 1068 (Excédent fonctionnement capitalisé)	132 771,52 €
Compte 002 (Excédent fonctionnement reporté)	152 436,77 €

Adopté à l'unanimité.

2015-03-05-Vote des taux d'imposition 2015

Le Maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 et propose, compte tenu de la situation financière actuelle de la commune, de maintenir les mêmes taux qu'en 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*APPROUVE la proposition du Maire et décide de fixer ainsi les taux d'imposition pour 2015 :

	Taux
Taxe d'habitation	14,25 %
Foncier bâti	22,90 %
Foncier Non Bâti	39,94 %

Adopté à l'unanimité.

2015-03-06 – Redevance Occupation du Domaine Public ORANGE – Année 2015

Vu l'article L2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L47 du code des postes et télécommunications,

En application du décret N° - 2005-1676 du 27 décembre 2005, et compte-tenu du calcul de l'actualisation, les tarifs plafonds sont les suivants : 53,66 € par km pour les artères aériennes, 40,25 € du km pour les artères en sous-sol et 26,83 € par m² pour l'emprise au sol.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2015, selon le barème ci-dessus :

- pour les infrastructures souterraines : 3,242 kms x 40,25 € = 130,49 €*
- pour les infrastructures aériennes : 53,66 €, soit 27,318 kms x 53,33 € = 1 465.88 €*
- pour les autres installations : 1 m² x 26,83 € = 26,83 €*

Total de la redevance pour l'année 2015 : 1 623,20 €, arrondi à 1 623 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,

* CHARGE de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire ou son représentant et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.